

Projet d'arrêté sur les autorisations de pêche en vigueur sur certaines pêcheries non contingentées ou contingentées soumises à des mesures de gestion adoptées dans le cadre de certaines organisations régionales de gestion de la pêche modifiant l'arrêté du 25 février 2013 portant création des autorisations de pêche ORGP pour certaines pêcheries non contingentées ou contingentées soumises à des mesures de gestion adoptées dans le cadre de certaines organisations régionales de gestion de la pêche

Soumis à participation du public du 15/04/2013 au 10/05/2013 sur le site du ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie

1°) Nombre total d'observations du public reçues

2 observations reçues.

2°) Synthèse des observations du public émises

Les observations reçues se montrent favorables à l'encadrement des activités de pêche et à leur limitation par voie de régime d'autorisation.

3°) Observations du public prises en compte dans le projet de texte

Les observations du public confortant la finalité du projet d'arrêté, aucune modification du projet n'a été réalisée.

En revanche, des modifications substantielles ont été opérées après consultation du secteur professionnel par le biais d'une procédure spécifique prévue par le code rural et de la pêche maritime. Ces modifications portent sur le retrait des régimes d'autorisation liés à un accord international. Pour une plus grande lisibilité, ces régimes feront ainsi l'objet d'un arrêté particulier.